

ÉPINAY-CHAMPLATREUX

La commune d'ÉPINAY-CHAMPLATREUX est porteuse d'un grand domaine en bordure de la RN 16 qui constitue l'essentiel de son "tissu bâti".

Afin de maintenir une continuité paysagère, il conviendrait de :

- rechercher un traitement paysager approprié à l'entrée de la décharge (pesage des poids-lourds), située sur le territoire de la commune de Luzarches ;
- inscrire les boisements situés le long de la RN 16, au titre de la loi paysage.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Épinay-Champlâtreux est contraint par le passage de la RN 16, le domaine du château et la carrière Cosson. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti. Quelques habitations sont réalisables au hameau "d'Épinay", sans être gérées par un méristème.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 5

Informations complémentaires :

*Corridor écologique "Vallée de l'Ysieux"
(Chantilly/Carnelle)*

*Unité paysagère N° 15 "Vallée de l'Ysieux amont"
(unité paysagère d'intervention prioritaire)*